



HANDBALL DES COLLINES



PIECES NECESSAIRES POUR L'INSCRIPTION SAISON 2025-2026 :

Aucune demande de licence ne sera prise en cas de dossier incomplet

1. LE DOSSIER D'INSCRIPTION DU CLUB (à nous remettre)
2. ***POUR LES MAJEURS** : CERTIFICAT MEDICAL (*daté, signé et cacheté par le médecin*) AUTORISANT LA PRATIQUE DU HANDBALL EN COMPETITION daté après le 01/06/2025 (Attention, mention obligatoire ! Vous pouvez utiliser l'imprimé disponible sur notre site internet à faire remplir par votre médecin) **ou ATTESTATION DE SANTE pour les Renouvellements de licence** (le certificat médical dédié au handball est valable 3 ans). (à remplir sur le site fédéral)
***POUR LES MINEURS** : ATTESTATION DE SANTE à remplir sur le site fédéral (un certificate medical pourra être demandé en fonction des réponses à ce questionnaire)
3. LA COTISATION ANNUELLE (voir ci-dessous, à l'ordre du Handball des Collines ou HBDC) incluant coût de la licence et assurance RC. (Assurance « garanties corporelles individuelles » FFHB). (à nous remettre)
4. 1 PHOTO D'IDENTITE avec nom, prénom et la catégorie au dos (à scanner et à insérer sur site Fédéral)
5. 1 PHOTOCOPIE DE LA CARTE D'IDENTITE OU DU LIVRET DE FAMILLE (à scanner et à insérer sur site Fédéral)
6. L'AUTORISATION PARENTALE OBLIGATOIRE POUR LES ENFANTS MINEURS (à scanner et à insérer sur site Fédéral)

Montant des cotisations :

Devenez membre bienfaiteur et profitez d'une licence à tarif réduit !

En versant le don « Membre bienfaiteur », vous bénéficiez d'une déduction fiscale sur l'impôt de 233 €, minimisant ainsi le tarif de votre licence à 167 € (exemple pour une licence -17 ans ou sénior).

CATEGORIES	Option 1 Classique	Option 2 membre « bienfaiteur » Règlement en 5 fois autorisé		
	A payer	A payer	déduction fiscale reçue	Coût licence pour info
Ecole de Hand – Mixte (nés en 2020, 2021, 2022)	160 €	280 €	170 €	110 €
-9 ans – Garçons (nés en 2017, 2018, 2019)	180 €	300 €	183 €	117 €
-9 ans – Filles (nées en 2018, 2019)	180 €	300 €	183 €	117 €
-11 ans – Garçons (nés en 2015, 2016)	210 €	400 €	243 €	157 €
-11 ans – Filles (nées en 2015, 2016, 2017)	210 €	400 €	243 €	157 €
-13 ans – Filles et Garçons (nés en 2013, 2014)	220 €	400 €	243 €	157 €
-15 ans – Filles et Garçons (nés en 2011, 2012)	230 €	400 €	243 €	157 €
-17 ans - Filles et Garçons (nées en 2009, 2010)	240 €	400 €	233 €	167 €
Séniors féminines et masculins (nées en 2008 et avant)	240 €	400 €	233 €	167 €
Hand'Fauteuil (tous âges)	120 €	280 €	157 €	93 €
Dirigeant (coût pour le club : 30€)	30 €	120 €	67 €	33 €

Réduction de 30€ (si option 1 choisie) pour tout dossier complet de licence donné avant le 15 Juillet (cachet de La Poste faisant foi) – *sauf licence dirigeant*

Le club fournira la tenue de match pour le licencié joueur qu'il gardera (inclus dans le prix).

Adresse envoi postal : HBDC c/o AAES – 540 Av de la Plaine – 06250 MOUGINS

Informations complémentaires :

- ✓ Réduction famille (si option 1 choisie) : - 20€ sur la 2ème licence et suivante (uniquement frère-sœur et en catégorie de jeunes)
- ✓ Un règlement en plusieurs fois est possible (en 3 fois maximum, encaissé sur les 3 premiers mois, par chèque uniquement, les 2 ou 3 chèques devront être remis en même temps que le dossier complet).



HANDBALL DES COLLINES



DOSSIER D'INSCRIPTION SAISON 2025/2026

INFORMATIONS JOUEUSE/JOUEUR

☐ Renouvellement ☐ Nouvelle adhésion Comment avez-vous connu le club ? _____
☐ Monsieur ☐ Madame
Nom (suivi s'il y a lieu du nom d'épouse) : _____ Prénom : _____
Date de naissance : ____/____/____ Lieu de naissance + département : _____
Adresse du/de la joueur/se : _____
Code postal : _____ Ville : _____
Tel : _____ Portable : mère _____ père : _____
Email : _____@_____

Email obligatoire pour la validation de la licence ! En aucun cas cette adresse ne sera communiquée à un tiers.

ADHESION AU CLUB

Le licencié (et ses parents si mineur) atteste avoir pris connaissance du règlement interne du club, édité au verso et disponible sur internet.

Signature de l'Adhérent

Signature du Représentant Légal

AUTORISATIONS SAISON 2025-2026

TRANSPORT :

Je soussigné(e), _____ autorise les accompagnateurs (dirigeant ou parent bénévole) à transporter mon enfant _____ dans leur véhicule personnel ou véhicule mis à disposition par le club pour les déplacements de la saison 2025 - 2026.

Fait à _____ le _____ Signature :

ACCIDENT / HOSPITALISATION :

Je soussigné(e), _____ autorise les responsables de la section handball à faire prodiguer les premiers soins à mon enfant _____ et si nécessaire à le faire transporter au centre hospitalier de leur choix.

Fait à _____ le _____ Signature :

EN CAS D'URGENCE PREVENIR

Nom Prénom : _____ Tel : _____

DROIT A L'IMAGE

Je soussigné(e), _____ autorise le Handball des Collines à diffuser sans contrepartie financière toute photo et vidéo prise dans le cadre de l'activité sportive considérée afin de faire vivre son site et/ou d'illustrer la communication du club. Je me réserve cependant le droit de revenir sur une telle autorisation en vous le notifiant par lettre recommandée envoyée au secrétaire de l'association.

Fait à _____ le _____ Signature :

Règlement Sportif du Handball des Collines

Art 1 – Le présent règlement sportif comporte 25 articles.

Art 2 – Le présent règlement sportif, remis à chaque licencié au dos de la fiche d'inscription, est retourné au club après avoir été signé par le/la joueur/se (et ses parents si le/la joueur/se est mineur).

Art 3 – Toute adhésion au club entraîne de fait l'acceptation de ce règlement. Tout joueur du club a la charge de respecter et de faire respecter le présent règlement.

Art 4 – Par son inscription, le/la joueur/se s'engage à être présent à tous les entraînements et à tous les matchs. Si pour des raisons exceptionnelles le/la joueur/se est absent, il en avertira l'entraîneur au préalable. A défaut, en cas d'absences répétées et injustifiées, l'entraîneur ou le bureau pourra imposer une sanction.

Art 5 – Afin d'assurer la gestion du club, tout licencié accepte qu'un fichier informatique soit constitué et communiqué aux membres du conseil d'administration et entraîneurs du club.

Art 6 – Le transport des joueurs/ses pour les matchs en déplacement se fait par voiture particulière. L'entraîneur ou le dirigeant de l'équipe organise le transport en s'assurant que le nombre de véhicule est suffisant pour transporter tous les joueurs/ses. Il désigne les joueurs/ses qui ne peuvent être transportés si tel est le cas. Les conducteurs volontaires s'engagent lors du transport des joueurs/ses du club à respecter les règles du code de la route en vigueur. Le club ne saurait être rendu responsable de tout écart de conduite et de comportement qui enfreindrait la loi. Les conducteurs doivent être titulaires du permis de conduire et ne pas être sous le coup d'un retrait permanent ou temporaire. Le véhicule et le conducteur doivent justifier d'une assurance en cours de validité. L'utilisation du Minibus est régit par une organisation interne. En aucun cas le club est obligé de rendre disponible le Minibus pour un déplacement d'une équipe. Il est bon de considérer à chaque fois que l'équipe de votre enfant a besoin des parents pour l'accompagner sur les matchs à l'extérieur.

Art 7 – Les parents de chaque joueur signeront, sur la fiche d'inscription, une décharge pour le transport de leur enfant par une tierce personne.

Art 8 – En cas d'accident, à l'entraînement ou en match, le responsable de la séance prend les dispositions nécessaires conformément à la décharge qui a été remplie par le licencié (ou ses parents si celui-ci est mineur) sur la fiche d'inscription en début de saison.

Art 9 – Toute manifestation ou communication aux joueurs/ses se fait par voie d'affichage dans le gymnase ou sur le site internet du club, mail ou par l'intermédiaire de l'entraîneur et/ou du responsable d'équipe.

Art 10 – Les horaires d'entraînement correspondent aux heures de début et de fin de l'entraînement. Le/la joueur/se doit arriver avant pour se mettre en tenue et être à l'heure pour le début de la séance mais il ne doit en aucun cas jouer dans les couloirs du gymnase.

Art 11 – Les dates et horaires des matchs seront transmis aux joueurs/ses, par l'intermédiaire du responsable d'équipe, dès qu'ils seront connus par le club. Ces mêmes informations seront notées sur le site internet du club.

Art 12 – Les joueurs/ses ne peuvent entrer dans la salle d'entraînement qu'en présence d'un responsable du club ou d'un adulte licencié et responsabilisé pour l'occasion.

Art 13 – Les parents s'assurent de la présence de l'entraîneur avant de laisser leur enfant. L'entraîneur étant bénévole et travaillant par ailleurs, il peut arriver qu'il ait du retard ou un empêchement.

Art 14 – Les parents doivent venir chercher leur enfant ou l'autoriser à partir seul après la fin de l'entraînement.

Art 15 – Hors de la salle, ainsi qu'avant et après les horaires d'entraînement ou de match, le/la joueur/se mineur est sous la responsabilité de ses parents.

Art 16 – Avant d'entrer dans la salle, le/la joueur/se doit obligatoirement passer par les vestiaires pour revêtir une tenue de sport (short et tee-shirt : pantalon interdit sauf pour le poste de Gardien de but) et mettre des chaussures propres prévues pour le sport en salle. Si ces conditions ne sont pas remplies, le club se réserve le droit d'interdire l'accès à l'entraînement ou au match au joueur(se).

Art 17 – Les montres et les bijoux doivent être retirés pour l'entraînement ; il est recommandé de laisser les objets de valeur à la maison. Le/la joueur/se est responsable de ses affaires. Il est recommandé également de ne rien laisser dans le vestiaire. Le club ne pourra être tenu responsable en cas de perte ou de vol.

Art 18 – Il est formellement interdit d'utiliser du matériel autre que celui destiné à la pratique du handball. Le matériel du club ne doit pas quitter la salle et n'est utilisable qu'avec l'autorisation du responsable. En cas de dommage, les frais de réparation ou de remplacement seront à la charge du/de la joueur/se. A la fin de chaque entraînement, les joueurs/ses ne quittent la salle qu'une fois tout le matériel rangé dans les casiers.

Art 19 – Le comportement de chaque licencié, sur et en dehors du terrain doit être exemplaire. Le respect des partenaires, de l'entraîneur, de l'arbitre, de l'adversaire, et de toute autre personne est indispensable. L'entraîneur est autorisé à exclure tout joueur manquant de respect ou perturbant le bon déroulement de l'entraînement ou du match. Cette décision est à la discrétion de l'entraîneur. Il en fera un rapport au bureau.

Art 20 – Les spectateurs (parents, conjoint, ami, etc...), quels qu'ils soient, se doivent d'avoir ce même comportement exemplaire sous peine de subir les mêmes sanctions.

Art 21 – Le bizutage, sous quelque forme que ce soit, est totalement interdit dans le club. Tout manquement à cette interdiction sera passible de l'exclusion pure et simple des protagonistes.

Art 22 – Le bureau peut décider, après vote, d'exclure du club un licencié qui n'aurait pas respecté ce règlement.

Art 23 – En aucun cas, le club ne remboursera la cotisation annuelle à un licencié. Et ce, quelque soit la date et la raison de l'arrêt (blessure, exclusion par l'entraîneur ou le bureau, même en tout début de saison...). En bref, tout dossier d'inscription donné au club ne pourra pas faire l'objet d'une annulation et d'un remboursement, même partiel.

Art 24 - Chaque membre s'interdit de porter préjudice à la vie et à la renommée du club en s'imposant le respect des gens, des locaux et du matériel. Et ce également en dehors de l'enceinte sportive et du cadre même du club.

Art 25 - Toute publicité en faveur du tabac, de l'alcool, de produits illicites ou de préparation contenant des produits figurants sur la liste des produits interdits au titre de la législation sur le dopage, ainsi que tout slogan ou démonstration à caractère racial, politique, religieux ou contraire aux bonnes mœurs sont interdits sur et en dehors des terrains.

En signant le dossier d'inscription (au recto), le licencié et ses parents (si mineurs) déclarent avoir pris connaissance de ce présent règlement.



HANDBALL DES COLLINES



A lire attentivement !

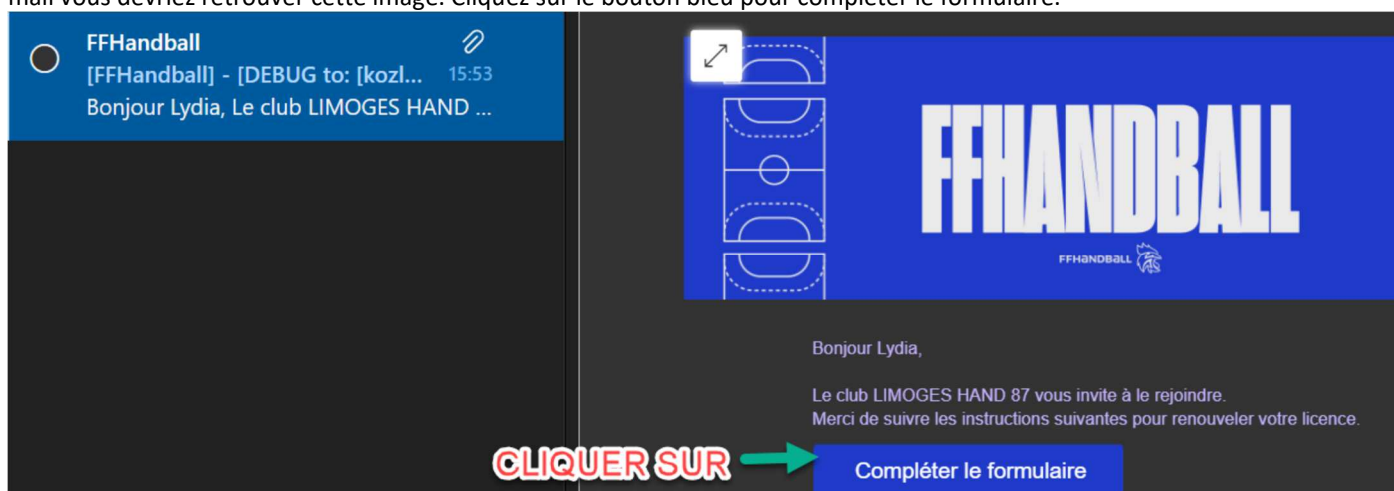
MODE D'EMPLOI : LICENCES CREATION – RENOUELEMENT

Pour une création de nouvelle licence : nous envoyer par mail à info@hbdc06.org votre nom, prénom, date de naissance et e-mail (si différent).

Puis, vous allez recevoir dans un 1^{er} mail du club une demande de « valider » votre adresse mail et dans un 2^{ème} mail vous devriez retrouver cette image. Cliquez sur le bouton bleu pour compléter le formulaire.

Pour un renouvellement de licence : nous envoyer par mail à info@hbdc06.org votre nom, prénom, date de naissance et e-mail (si différent) en nous disant que vous souhaitez renouveler votre adhésion pour la saison prochaine.

Vous allez recevoir un mail du club vous sollicitant pour renouveler votre adhésion au HANDBALL DES COLLINES. Dans le corps du mail vous devriez retrouver cette image. Cliquez sur le bouton bleu pour compléter le formulaire.



Vous arrivez sur le site GESTHAND (Extranet fédéral) :

1. Vérifiez, modifiez ou complétez les renseignements pré-remplis : coordonnées, taille, latéralité.
2. Scannez (ou photographiez avec votre téléphone) ensuite le certificat médical (si nouvelle adhésion ou besoin d'une personne majeure d'un nouveau certif car l'ancien a plus de 3 ans), Scannez la carte d'identité recto verso du licencié
3. Insérez la photo, et tous les scans aux emplacements prévus.
4. Suivez les instructions (enregistrer et finaliser).

Quand tout est fait, donnez la fiche d'inscription et la cotisation au responsable du club.

Rendez-vous aux horaires de vos créneaux habituels, au gymnase des collèges du Rouret ou Roquefort ou bien envoyez nous le tout à l'adresse notée sur le bordereau d'inscription, pour nous remettre :

1. Le bordereau d'inscription rempli dans sa totalité ainsi que le règlement intérieur, signé par les parents pour les mineurs.
2. Le règlement de la cotisation en un, deux ou trois chèques, à établir à l'ordre du HBDC, avec au dos les noms et prénoms et catégorie du licencié(e).

Vous recevrez ensuite un SMS (ou un mail) de la fédé vous envoyant vers un lien pour signer tous les documents (autorisation parentale, questionnaire de santé, attestation honorabilité pour les dirigeants majeurs...).

De là, le club sera informé et devra valider votre licence (après réception des documents papier et de la cotisation) et la qualification de la licence sera faite par la Ligue. En cas de rejet (en cas de document manquant ou incomplet, et ça arrive souvent), vous recevrez un nouveau mail de la Fédé pour que vous modifiez les éléments.

Vous trouverez le Tuto de la procédure sur notre site internet <https://www.hbdc06.org/documents>